



APPEL À PROJETS

*Appel à Projets
portant sur la production et la commercialisation
d'un « lait équitable en Poitou-Charentes »*

RÉGION POITOU-CHARENTES

Date limite de candidature : **le 30 octobre 2009**

1 – CONTEXTE RÉGIONAL

Le Poitou-Charentes est une région agricole et rurale avec 68 % de la superficie régionale en terres agricoles. La production laitière, la France étant le deuxième pays laitier européen, y est fortement ancrée avec :

- ✓ Plus de 2000 exploitations laitières en région, la filière bovin-lait représente 10 000 emplois ;
- ✓ 1300 exploitations caprines soit 1/3 du cheptel national avec 400 000 chèvres qui assurent 46 % des livraisons de lait à l'industrie française. Première région française caprine, la filière Poitou-Charentes représente 2 600 emplois.

Face à la crise du lait, l'urgence est de mettre en oeuvre des solutions structurelles d'ensemble qui sont de la responsabilité du gouvernement et de l'Union européenne. **D'autres voies et alternatives** peuvent être envisagées par l'ensemble des acteurs à l'échelle régionale.

Devant la situation dramatique que les producteurs laitiers de Poitou-Charentes connaissent, la Région est solidaire, présente et veut les accompagner plus encore.

C'est ainsi que, dès le 29 mai 2009, les 4 régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) qui représentent 80 % de la production laitière française ont signé une position commune sur la crise du secteur de lait pour demander le renforcement des mécanismes de régulation de marchés, la garantie du maintien des quotas laitiers ainsi qu'un moratoire sur l'augmentation de 1 % par an des quotas laitiers. Mais également que, dans le cadre de la PAC, soit réaffirmé le principe de la préférence communautaire afin de sécuriser durablement l'approvisionnement des citoyens européens en produits alimentaires.

Pour la Région il est donc impératif de trouver un accord juste et équitable pour :

- ✓ maintenir et développer une activité agricole dynamique, garant d'un tissu économique offrant emploi et qualité de vie dans les territoires ruraux ;
- ✓ garantir un revenu décent aux producteurs de lait ;
- ✓ que les entreprises de la transformation maintiennent un potentiel de production régionale permettant de pérenniser leurs outils, leurs emplois et d'innover pour une alimentation saine et de qualité.

Dans ce contexte, la Région lance un appel à projets pour la création et le développement d'une démarche « lait équitable » destiné à structurer une agriculture durable, de proximité et socialement équitable, à travers une information citoyenne et le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs.

Au-delà de l'urgence, il s'agit de pérenniser l'activité d'élevage et la production laitière en région avec le maintien du plus grand nombre d'exploitations sur l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes.

2 – OBJET DE L'APPEL À PROJETS

La Région décide de la mise en place d'une démarche solidaire et responsable privilégiant la proximité des acteurs de toute la filière laitière (bovine et caprine), leurs relations avec les consommateurs, afin de garantir un revenu minimum par un prix juste sans soutien public aux producteurs de lait qui s'engagent dans une démarche de progrès.

Il s'agit de proposer des produits adaptés aux marchés et qui permettent de répondre aux nouvelles attentes du consommateur souhaitant faire un achat responsable, car solidairement équitable.

3 – PORTEURS DE PROJET CONCERNÉS

La démarche sera mise en oeuvre avec les quatre groupes d'acteurs qui inter-agissent dans la filière lait :

- Les producteurs et/ou leurs organisations collectives engagés dans des démarches de qualité des produits et qui comme tous progressent dans l'excellence environnementale ;
- Les transformateurs et/ou les laiteries qui collectent le lait auprès de ces mêmes éleveurs et comme eux engagés dans les mêmes démarches ;
- Les distributeurs ou réseaux de distribution alimentaire, sans exclusive, qui privilégient production et consommation locale dans une démarche de circuits courts ;
- Les consommateurs citoyens qui, en contre-partie de leur engagement solidaire, sont les premiers acteurs des évolutions des systèmes de productions, des modes d'élaboration des produits et de leur mise en marché.

Sont recherchés :

- **Le regroupement de plusieurs de ces acteurs,**
- **la contractualisation, sous des formes à définir par les porteurs de projet, garantissant à tous les maillons de la filière de bénéficier d'une juste rémunération du travail.**

4 – CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets vise à proposer un produit issu de lait collecté en Poitou-Charentes, valorisant les circuits courts et commercialisé sous l'appellation « lait équitable en Poitou-Charentes »

- 1) **la charte d'engagement**, c'est l'outil support par lequel chaque échelon de la filière motive sa participation ; charte proposée par le/les porteur(s) de projets qu'il leur appartiendra de mettre en oeuvre, d'adapter et de développer.
 - ✓ une commission présidée par la Région en charge de la mise en oeuvre et du suivi du projet sera proposée ; elle sera garante de l'équité et de l'accord de répartition des marges entre les acteurs de la filière,
 - ✓ la charte est « ouverte » pour répondre à la situation de crise,
 - ✓ la charte assure la transparence sur le prix juste et les éléments qui contribuent à sa formation du producteur jusqu'au consommateur final,
 - ✓ la charte est évolutive pour répondre après la situation d'urgence à de nouvelles exigences de qualité,
 - ✓ la charte est adossée aux principes qui gouvernent les démarches solidaires à savoir :
 - l'établissement de partenariats réels entre les acteurs pour un partage effectif des connaissances et des savoir-faire,
 - la contribution à l'amélioration de la qualité des produits au sens le plus large (qualité sanitaire, organoleptique, modes de production, ...),
 - de l'amont à l'aval, des engagements d'achats et de volumes significatifs qui permettent l'accès à des marchés stables entre les différents opérateurs de la filière,
 - le développement de modes de production, de transformation et de mise en marché à caractère durable favorisant par la proximité le maintien des activités en milieu rural,
 - l'engagement des acteurs dans une démarche de progrès social notamment entre producteurs et opérateurs avec l'implication des salariés dans une démarche participative.
- 2) **les différents régimes d'aides mobilisables par la Région sous réserve de dispositions spécifiques :**
 - ✓ accompagnement et suivi de la démarche dont soutien à la gestion du projet ;
 - ✓ soutien à la communication sur les produits dans le respect du cadre communautaire ;

- ✓ aides en faveur du développement économique ;
- ✓ aides en faveur de la recherche et du développement technologique.

5 – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

5.1) Lettre d'intention

Il s'agit de présenter dans les grandes lignes, les acteurs et la configuration du projet envisagé.

Le dossier complet de candidature est attendu pour le 30/10/2009 comme énoncé au point suivant (5.2)

5.2) Éléments et à fournir :

Documents technico-financiers

- ◆ Une lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat,
- ◆ Les références du candidat ou des membres du groupement,
- ◆ La présentation de tous les acteurs et de leurs activités concernées,
- ◆ Une note de présentation du projet,
- ◆ Une proposition de planning prévisionnel du projet.

Éléments administratifs à fournir :

- ◆ Un courrier de candidature avec argumentations et motivations sur le projet,
- ◆ La fiche de présentation du porteur de projet: <http://www.poitou-charentes.fr> accompagné de l'ensemble des documents demandés,
- ◆ Le budget prévisionnel détaillé

6 – SÉLECTION DES PROJETS

Le comité technique de sélection des projets comptera parmi ses membres un ou plusieurs représentant(s) des organismes suivants :

- ◆ Région Poitou-Charentes,
- ◆ Producteurs,
- ◆ Transformateurs,
- ◆ Distributeurs,
- ◆ Consommateurs,

Les critères de sélection suivants seront déterminants :

- ◆ Le caractère régional, collectif et innovant,
- ◆ L'implication des acteurs régionaux,
- ◆ Le prix payé au producteur ne pourra être inférieur au coût de production et devra lui assurer un revenu annuel décent.
- ◆ Le prix du produit accessible à l'ensemble des consommateurs.

7 – MODALITÉS ET CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Le texte de l'appel à projets est téléchargeable depuis les sites Internet de la Région (www.poitou-charentes.fr).

La sélection des projets se fera en quatre étapes :

1. réception d'une lettre d'intention pour le 15 octobre 2009,

2. réception des dossiers complets jusqu'au 30 octobre 2009 – 16 heures,
3. audition des candidats par le comité technique (novembre 2009),
4. avis et décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 23 novembre 2009.

La lettre d'intention et le dossier de candidature, sous format papier (2 exemplaires) + une version informatisée sous CD ROM , devront être déposés directement à la Maison de la Région pendant les heures d'ouverture ou adressés par courrier à :

MAISON DE LA RÉGION – DEAET / Service Agriculture/Maritime
« Appel à Projets : lait équitable en Poitou-Charentes »
15 rue de l'ancienne Comédie - BP 575 – 86021 Poitiers Cedex

8 - VALORISATION DES OPÉRATIONS

Les maîtres d'ouvrage lauréats s'engagent à mettre à disposition et/ou autoriser la Région à utiliser les supports nécessaires (photos, suivi de consommations, témoignages...) à des actions de communication pour présenter les résultats de l'appel à projets.

9 – CONTACTS POITOU-CHARENTES

Pour toutes demandes de renseignements :

Région Poitou-Charentes

DEAET - Service Agriculture / Maritime

15, rue de l'Ancienne Comédie

BP 575

86 021 POITIERS CEDEX

contact : Isabelle GEORGES

Tél. : 05.49.55.76.26

E-mail : i.georges@cr-poitou-charentes.fr